

République française

Département de la Moselle

COMMUNE DE MALLING
PETITE-HETTANGE



A R R E T E N° 03 / 2024

ARRETE DE CIRCULATION

Travaux sur voirie 24,rue de Métrich

Le Maire de la Commune de MALLING – PETITE HETTANGE,

- VU la loi N° 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités territoriales ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
- VU le code de la route ;
- VU la demande formulée par mail le 05 février 2024 par SUEZ EAU FRANCE 17, rue Guy de Place en la personne de **Monsieur DEGONVILLE Jérôme** ;
- **CONSIDERANT** la nécessité d'assurer la sécurité du chantier et des usagers de la route et aussi de faciliter le bon déroulement des travaux ;

ARRETE

ART. 1^{er} : L'entreprise **THYCEA** implantée **7, Rue beau Soleil 54920 à VILLERS LA MONTAGNE** chargée de l'exécution des travaux est autorisée à exécuter des travaux pour réparation de branchement d'eau ;

ART. 2 : Les travaux se dérouleront **le 05 février 2024 jusqu'à la fin des travaux** ;

ART. 3 : En fonction de l'importance du chantier, les prescriptions sont les suivantes :

- Les 2 sens de circulation sont maintenus ;
- Empiètement sur chaussée ;
- Stationnement interdit pour tous véhicules dans l'emprise du chantier.

ART. 4 : La mise en place de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage sur le chantier du présent arrêté seront assurés par l'entreprise **THYCEA** chargée des travaux ;

ART. 5 : Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Malling/Petite-Hettange ;

ART. 6 : Le Maire de la Commune, l'entreprise **THYCEA**, ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

ART. 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RETTEL ;
- L'entreprise **THYCEA**, SUEZ eau France;
- Service technique de la commune ;
- Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle

Fait à Malling, le 05 février 2024

Le Maire,
Marie-Rose LUZERNE

